

Protection des sources d'eau pour votre Plan de gestion des éléments nutritifs

Ce modèle vous aidera à vous assurer que votre plan de gestion des éléments nutritifs (PGEN) comprend les mesures appropriées pour protéger les sources d'eau lorsque cela est requis par la *Loi de 2006 sur l'eau saine*. Un PGEN est désigné comme un acte prescrit en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*.

En vertu de la *Loi sur l'eau saine*, l'émetteur ou le préparateur d'un acte prescrit est responsable de sa conformité aux politiques d'un Plan de protection des sources et de la protection de l'eau potable. Étant donné qu'un PGEN n'a pas à être approuvé ou émis par le MAAARO, il incombe à son préparateur de s'assurer que les politiques de protection des sources d'eau sont respectées. Les informations contenues dans ce document vous aideront à répondre à cette exigence.

Les activités agricoles dans un PGEN sujettes aux politiques de protection des sources d'eau (pour les menaces importantes à l'eau potable) sont :

- L'épandage de MSA;
- L'épandage d'engrais commerciaux.

Utilisez le tableau de la page suivante pour indiquer les informations spécifiques au site d'une exploitation visée par une zone vulnérable et où l'épandage de MSA ou d'engrais commerciaux pourrait constituer une menace importante pour l'eau potable. Inclure les mesures nécessaires pour s'assurer que ces menaces sont gérées.

Il n'y a pas de liste précise stipulant les mesures requises pour gérer les activités jugées menaçantes pour l'eau potable dans un PGEN. Cependant, certaines politiques locales pour la protection des sources peuvent spécifier un contenu et des mesures à inclure. Il est très important de consulter la politique de protection des sources applicable pour déterminer les mesures à inclure. Plusieurs questions peuvent aider à déterminer si une activité nécessite une gestion supplémentaire, notamment :

- Quelles sont les propriétés de la ou des parties du champ dans la zone vulnérable (ex. type de sol, profondeur jusqu'à la nappe phréatique, profondeur jusqu'à la roche-mère, présence d'affleurements rocheux, etc.)?
- Quelles sont les pratiques agricoles (ex. travail préalable du sol, épandage en surface ou injection/incorporation)?
- Les pratiques de gestion sont-elles adaptées au type de zone vulnérable (ex. systèmes d'eaux de surface par rapport aux systèmes d'eaux souterraines)?
- Existe-t-il des pratiques de gestion optimales pouvant être utilisées pour protéger l'eau potable?

Le [Cahier préparatoire de protection des sources d'eau en milieu agricole de l'OFEC](#) (en anglais seulement) est un excellent point de départ pour déterminer les mesures à suivre. Passez en revue les pages pertinentes à votre situation avant de finaliser le modèle. Les énoncés du cahier préparatoire peuvent être utilisés dans le modèle. Vous devez remplir et inclure le modèle de l'Annexe C du Cahier préparatoire de protection des sources d'eau de l'OFEC - Tableau d'évaluation de la ferme pour la PSE pour la menace identifiée dans le modèle (à partir de la page 106 pour les ZPTP ou 110 pour les ZPPE). Veuillez noter que si la norme ou la pratique ne respecte que les normes de niveau 1, des mesures supplémentaires devront être proposées et mises en œuvre. Pour les normes ou pratiques faisant référence à des critères de conception, il convient de prouver que l'entreposage respecte les critères référencés (ex. confirmation d'un ingénieur).

Veillez inclure le modèle qui suit aux plans de gestion des éléments nutritifs lorsque les menaces pour l'eau potable liées à des épandages de MSA ou d'engrais commerciaux sont importantes. Si plusieurs fermes sont visées par la PSE, veuillez remplir un modèle pour chaque ferme.

Modèle de PSE pour votre Plan de gestion des éléments nutritifs : Page 1

Renseignements sur la propriété

Numéro de rôle : _____ Nom de l'exploitation agricole : _____

Office de protection de la source : _____ Numéro de la politique applicable : _____

Renseignements au sujet de la protection des sources d'eau

Zone vulnérable

- Zone de protection des têtes de puits (ZPTP) Zone de protection des prises d'eau de surface (ZPPE)
 Zone contributrice aux problèmes (ZCP) (E. coli, azote, phosphore)

La cote de vulnérabilité la plus élevée ou le plus gros problème de ZCP : _____

Menaces

Veillez cocher les **Activités de menace importance pour l'eau potable (MIEP)** qui s'appliquent, ou confirmer qu'il n'y en a pas actuellement :

Activité	Oui, est une MIEP	N'existe pas	Oui, mais pas une MIEP
Épandage de MSA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Épandage d'engrais commerciaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Modèle de PSE pour votre Plan de gestion des éléments nutritifs : Page 2

Gestion de la menace

Étape 1 : Remplir le modèle de l'annexe C du Cahier préparatoire de protection des sources d'eau en milieu agricole (en anglais seulement) du OFEC.

Avant de faire cette section, reportez-vous aux politiques locales concernant la protection des sources, puis remplissez le [Modèle de l'Annexe C du Cahier préparatoire de protection des sources d'eau de l'OFEC - Tableau d'évaluation de la ferme pour la PSE](#) (début à la page 106 ou 110) pour la menace concernée.

Remplir le modèle présenté à l'annexe C– Tableau d'évaluation de la ferme pour chaque épandage de MSA ou d'engrais commercial.

Étape 2 : Remplir le tableau

Pour toutes les pratiques identifiées comme étant **de niveau 1, vous devez** expliquer les mesures qui seront prises pour atténuer la menace pour l'eau potable dans le tableau ci-dessous.

Vous **devez inclure une preuve** avec la soumission dont les pratiques de niveau 2 ou 3 font référence à des critères spécifiques. Indiquez brièvement dans le tableau ci-dessous la preuve que vous avez incluse.

Pour chaque activité de menace indiquée ci-dessus, veuillez spécifier les **interdictions ou les mesures de gestion** nécessaires pour faire face au risque.

Activité menaçante	Interdictions/Mesures de gestion	Justification	Délai de mise en œuvre

Veuillez inclure une carte indiquant l'emplacement des champs visés par les zones vulnérables. Veuillez aussi fournir les pages du cahier préparatoire de l'OFEC et tous les documents justificatifs.